

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél / Fax : 04 92 12 97 52
aefe@wanadoo.fr - www.aefe-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation Recyclage à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices mobiles de personnel et passage des Tests CACES® R486 Catégorie B

NIVEAU : Confirmé (personne ayant déjà un CACES® plateformes élévatrices de catégorie B).

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Deux journées, soit 14 heures de formation.

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Toute personne souhaitant renouveler un CACES® plateforme élévatrice de catégorie B.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : CACES® plateformes élévatrices Catégorie B. Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail. Attention : l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

INTERVENANTS : Notre partenaire Forma+/Access : Formateurs qualifiés en sécurité et conduite des engins de manutention. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

OBJECTIF :

Réactualiser les connaissances nécessaires pour satisfaire aux tests d'évaluation selon la recommandation R486. Préparer à l'obtention de l'autorisation de conduite dans le respect du décret du 2 décembre 1998.

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Réglementation et législation :

- ✓ Les instances de la prévention
- ✓ Recommandation CRAM
- ✓ Les acteurs de la prévention
- ✓ Décrets
- ✓ Rôles et responsabilité

2. Les différents types de nacelle élévatrice :

- ✓ Classement et catégories
- ✓ Caractéristiques et capacités
- ✓ Source d'énergie
- ✓ Circuits hydrauliques

3. L'utilisation des nacelles élévatrices :

- ✓ Disposition réglementaire ; visites obligatoires
- ✓ Vérifications journalières et dispositifs sécurité
- ✓ Signalisation et différents types de balisage
- ✓ Conditions de calage
- ✓ Etude des forces
- ✓ Phénomènes de renversement
- ✓ Angles de débattement
- ✓ Limitation des charges
- ✓ Pente de travail
- ✓ Fin de poste

4. Les Risques d'utilisation :

- ✓ Equipements et protections individuelles selon décret du 6 mai 1995.
- ✓ Examen d'adéquation : analyse de l'environnement
- ✓ Risques électriques et conditions atmosphériques
- ✓ Utilisation de la corde service
- ✓ Accès au poste de travail

5. Mise en œuvre de l'élévateur :

- ✓ Déplacement sur route, sur chantier, en entreprise
- ✓ Déploiement, évolution, progressivité des mouvements
- ✓ Gestes de commandement
- ✓ Manœuvre de sauvegarde

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

MATERIELS A PREVOIR :

L'organisme de formation met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins de manutention ou de levage
- Le site
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation et le passage des tests Caces®.

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, Casque avec jugulaire, gants, Vêtements réfléchissants, en cas d'utilisation sur voies ouvertes à la circulation)
- Une pièce d'identité
- Un stylo pour écrire

LA SANCTION DU STAGE : Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R486 – Attestation de stage remise au stagiaire

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.
- Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.
- Évaluation à froid : Evaluation à froid envoyée un mois après la formation